

Conditions générales

Leçon d'essai

- Si tu ne souhaites pas poursuivre la formation après la leçon d'essai, les règles concernant le coût de la leçon d'essai peuvent être consultées sur le profil de l'enseignant.
- Si tu souhaites poursuivre la formation après la leçon d'essai, les présentes conditions générales font foi. La leçon d'essai te sera facturée sur ton abonnement comme première leçon.

Durée de l'abonnement

- Sauf accord contraire, les leçons de musique ont lieu chaque semaine.
- Sauf accord contraire, chaque abonnement couvre 10 leçons sur un maximum de 20 semaines (la date de la leçon d'essai fait office de date de démarrage).
- Une leçon dure 45 minutes.

Annulation de leçon

- Si tu annules une leçon moins de 24 heures à l'avance ou si tu ne t'y présentes pas, elle te sera facturée comme si elle avait eu lieu (même en cas de maladie).
- Si la leçon n'a pas lieu par la faute du professeur, il essaie de la rattraper le plus rapidement possible. De ce fait, la durée de l'abonnement est prolongée selon le nombre de leçons à rattraper.

Prolongation de l'abonnement

- Après 7 leçons, tu recevras un e-mail te donnant la possibilité de prolonger ou d'annuler ton abonnement.

Frais d'abonnement

- Le tarif pour l'abonnement pour 10 leçons, tu peux voir sur le profil du professeur.
- La facturation se fait en nom du professeur, via Instrumentor.
- Avant la deuxième leçon, tu reçois la facture avec le montant total de l'abonnement.
- Si les frais d'inscription n'ont pas été payés après la troisième leçon (y compris la leçon d'essai), la formation sera interrompue par Instrumentor jusqu'à réception des frais d'abonnement.
- Les frais occasionnés par les retards de paiement tels que les frais de relance, les intérêts de retard ou les coûts d'exploitation sont entièrement à ta charge.
- Les supports pédagogiques tels que les partitions, les enregistrements, etc. ne sont pas inclus dans les frais d'abonnement.